



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BILAN DU DISPOSITIF D'AIDE AU RENOUVELLEMENT FORESTIER (2021-2023)

AOÛT 2024



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Bilan du dispositif d'aide au renouvellement forestier (2021-2023)

29 MAI 2024

58

millions d'arbres
plantés

46 628

hectares
renouvelés

203

millions d'€
engagés

Types de forêts renouvelées en forêt privée et forêt des collectivités

Peuplements sinistrés :
69% du montant déposé

Peuplements vulnérables
aux effets du changement
climatique : **7%**

Peuplements pauvres : **24%**

Forêts domaniales :
10 693 hectares

Forêts communales :
4 693 hectares

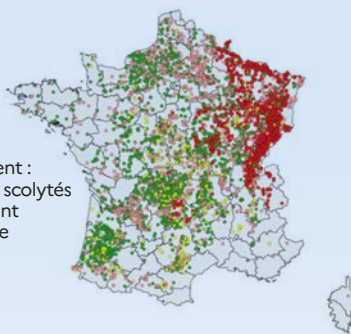
Forêts privées :
31 242 hectares

143

millions d'€ pour
les forêts privées (120,3M€)
et forêts des collectivités
(23,4 M€)

60

millions d'€
pour les forêts
domaniales



Peuplement :
● d'épicéas scolytés
● déperissant
● vulnérable
● pauvre

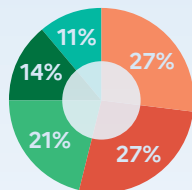
Essences plantées

10 essences représentent
+ de 80% de la surface plantée

Une diversification avec **40%** d'essences
feuillues et **60%** d'essences résineuses

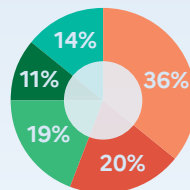


FORÊTS DOMANIALES



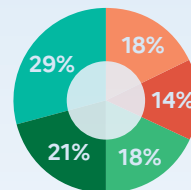
Chêne sessile Autres feuillus
Autres résineux Pin maritime
Douglas vert

FORÊTS COMMUNALES



Chêne sessile Autres feuillus
Autres résineux Cèdre de l'Atlas
Douglas vert

FORÊTS PRIVÉES



Chêne sessile Autres feuillus
Autres résineux Pin maritime
Douglas vert

Introduction

La forêt a un rôle multifonctionnel pour notre société et répond à des stratégies de long terme dont l'État est et sera le garant. Plus que jamais, **la forêt est un élément clef de nos ambitions climatiques** et de lutte contre la perte de biodiversité. Sa capacité de stockage de carbone est essentielle pour répondre aux objectifs de neutralité carbone, tout comme sa capacité à produire du bois, une ressource durable participant à décarboner l'économie française ainsi qu'à fournir une énergie renouvelable. Or le puits de carbone forestier a diminué d'un tiers en une décennie. Cette diminution est le fait même des **impacts du changement climatique**. Baisse de croissance des arbres, notamment suite aux sécheresses répétées, **hausse très sensible de la mortalité des arbres en forêt**, avec par exemple les attaques de scolytes sur les épicéas de l'est de la France. **Tous ces facteurs sont des alertes fortes qui questionnent la résilience des forêts.**

Il est donc **important de réamorcer cette véritable « pompe à carbone » qu'est la forêt française**, afin **de reconstituer des nouveaux peuplements en capacité de résister au climat** à venir et de participer au développement du bois dans tous ces usages, tout particulièrement les **usages à longue durée de vie tel que le secteur de la construction**. Il s'agit d'un enjeu majeur qui doit nous conduire non pas à ralentir le renouvellement forestier mais au contraire à l'accélérer à court et moyen terme. C'est dans ce contexte que s'est inscrite la **politique prioritaire du Gouvernement (PPG) « Planter un milliard d'arbres »** annoncée par le président de la République le 28 octobre 2022 lors de son intervention à l'attention des acteurs engagés dans la prévention et la lutte contre les incendies de forêt. Il s'agit d'un double objectif, planter 1 milliard d'arbres et **renouveler 10% de la forêt française en 10 ans**. Le 26 juillet 2023, le **rapport « Objectif Forêt »**, a traduit cette orientation en un **plan national de renouvellement forestier**, qui a été remis à Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Le plan de relance a constitué le premier pas dans cette direction avec le lancement de la mesure « renouvellement forestier » **soutenant les propriétaires forestiers qui investissent pour adapter leurs forêts au changement climatique ou pour améliorer leur contribution à l'atténuation** de celui-ci. L'objectif annoncé était la plantation de 45 000 hectares de forêt, non par le biais de la création de nouvelles forêts car depuis près de deux siècles la superficie de la forêt française métropolitaine augmente à raison de 85 000 ha par an, mais par le renouvellement des forêts actuelles. Le dispositif d'aide vise en effet des **forêts déjà existantes**, présentant un enjeu d'adaptation au changement climatique (peuplements sinistrés ou vulnérables), ou d'amélioration (peuplements pauvres présentant de faibles potentialités en terme de production de bois de qualité).

Bilan général

Les objectifs annoncés ont été atteints : le plan France Relance a permis la plantation de **58 millions d'arbres** et le renouvellement de plus de **46 628 hectares**. Plus de **203,7 millions d'euros** ont été engagés, la filière est donc au rendez-vous de ce début de l'histoire.

Dans le cadre de la plateforme ouverte pour les **forêts privées et les forêts des collectivités**, **6 013 dossiers** de demande d'aide ont été déposés et traités, représentant près de 35 935 ha, pour 143,7 millions engagés sur un total de 148,9 millions d'euros déposés. La majorité des dossiers déposés concerne la forêt privée, à près de 85 %.

Le renouvellement forestier en **forêt domaniale, confié directement à l'ONF par voie de convention**, s'est traduit par une enveloppe de **60 millions d'euros** dédiés à des opérations sylvicoles sur près de **10 693 ha**.

Surfaces renouvelées

Les demandes d'aide portent, en moyenne, sur des surfaces en-dessous de 6 ha, sachant que quelle que soit la taille de la propriété, l'aide est soumise à **l'obligation, pour le propriétaire forestier, de disposer d'un Document de gestion durable (DGD)**. Ce sont donc des surfaces de taille petite à moyenne avec une moyenne d'aide publique d'un montant de 24 800 € par dossier.

Le nombre de dossiers de moins de 4 ha représente 54 % du total, ceux de 4 à 10 ha représentent 32 %, ceux de 10 à 25 ha correspondent à 11 % et ceux de plus de 25 ha ne constituent que 3 % de ce total.

Si les surfaces de coupe sont plutôt homogènes d'une région à une autre, on observe cependant une grande disparité régionale en termes de dossiers déposés. Les demandes d'aide se concentrent principalement sur les **régions Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes**.

Sans surprise, c'est le quart Nord-Est du pays le plus touché par le dépérissement et les attaques parasitaires qui a le plus bénéficié de France Relance. Les régions Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté représentent ainsi près de 15 000 ha (42 % de la surface totale) pour 70,8 M€ (47 % des financements), même si la région Nouvelle-Aquitaine est la première région bénéficiaire avec plus de 9 700 ha renouvelés (27 % du total) pour environ 30 M€ (20 % de l'enveloppe).

RÉPARTITION DES AIDES (FORÊT PRIVÉE ET COMMUNALE)

Régions	Nb dossiers	Surface	Montant d'aides
GRAND EST	1065	7 221 ha	35 549 517,90 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	1219	7 758 ha	35 237 685,48 €
NOUVELLE-AQUITAINE	1547	9 727 ha	29 997 828,59 €
AUVERGNE-RHONE-ALPES	749	3 159 ha	14 219 874,86 €
HAUTS-DE-FRANCE	354	1 962 ha	9 621 918,89 €
OCCITANIE	329	1 891 ha	7 331 450,60 €
CENTRE-VAL DE LOIRE	265	1 716 ha	6 763 604,02 €
NORMANDIE	321	1 499 ha	6 279 818,56 €
PAYS DE LA LOIRE	77	386 ha	1 582 584,16 €
ILE-DE-FRANCE	54	279 ha	1 225 342,38 €
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	6	235 ha	770 563,16 €
BRETAGNE	27	102 ha	386 189,11 €
Total général	6013	35 935 ha	148 966 377,72 €

En termes de bénéficiaires, les coopératives ont déposé 40 % des dossiers (11 615 ha) et les propriétaires individuels 37 % des dossiers (14 307 ha). L'ONF a présenté 16 % des dossiers au titre des forêts des collectivités (4 693 ha). Le solde se répartissant entre experts forestiers, exploitants forestiers et gestionnaires forestiers.

Types de forêts renouvelées

Le volet «Renouvellement forestier» du plan de relance vise à aider financièrement les propriétaires forestiers, publics et privés, à :

- reconstituer leurs peuplements suite à un sinistre lié à la sécheresse ou à des phénomènes biotiques, dont les scolytes ;
- adapter leurs peuplements en état de vulnérabilité face au changement climatique ;
- procéder à la conversion de leurs peuplements forestiers lorsqu'ils sont pauvres pour améliorer leur contribution à l'atténuation au changement climatique.

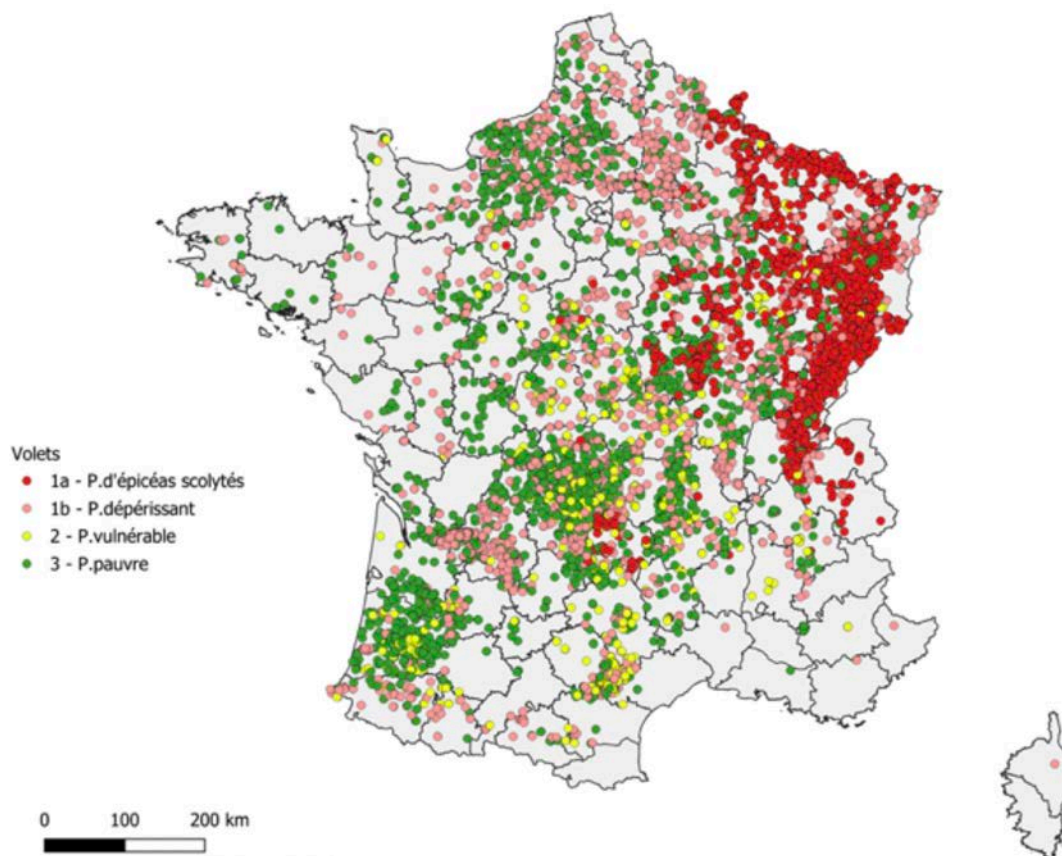
Les financements se sont répartis entre ces 3 volets de la manière suivante :

- **Peuplements sinistrés** : 69 %
- **Peuplements vulnérables aux effets du changement climatique** : 7 %
- **Peuplements pauvres** : 24 %

En forêts privées et en forêts communales, les demandes d'aide déposées portent à hauteur de **60% de la surface sur des peuplements sinistrés**, sachant que **dans la moitié des cas, ce sinistre est dû à un insecte ravageur bien connu, le scolyte de l'épicéa**.

Les projets d'amélioration des peuplements pauvres représentent un peu moins d'un tiers des surfaces, ils se sont concentrés principalement en Nouvelle-Aquitaine.

RÉPARTITION DES CHANTIERS PAR TYPE DE PEUPEMENT (FORÊT PRIVÉE ET COMMUNALE)



Types de plantations réalisées

Pour la forêt privée et communale, le renouvellement s'opérant sur des surfaces sinistrées, dépérissantes, pauvres, parasitées, ou vulnérables, ce sont les plantations en plein (après coupes rases) qui sont très majoritaires avec 89% de la surface renouvelée. Ces actions sont ciblées puisque 86% des dossiers concernent des plantations de moins de 10 ha et à peine 3% portent sur des plantations de plus de 25 ha. Suivent les chantiers d'expérimentation de nouvelles essences (6% de la surface totale), les plantations par enrichissement (2,5%), les travaux sylvicoles favorisant une ou plusieurs essences-objectif d'avenir (2%) et la régénération naturelle (0,5%).

En forêt domaniale, compte tenu de la nature des peuplements traités et des pratiques de gestion favorisant la régénération naturelle la plantation sur terrain nu représente 52% de la surface : 24% en plein et 28% par placeaux. L'enrichissement de régénération naturelle représentant 37% de la surface et l'enrichissement de peuplements conservés sur pied représentant 11% de la surface totale.

Il convient de noter que l'ensemble des projets déposés ont fait l'objet d'un **diagnostic réalisé par un professionnel de la gestion forestière** permettant d'assoir les conditions d'éligibilité et de proposer un projet de reboisement en cohérence avec la réglementation existante, et notamment les objectifs de gestion durable, et en tenant compte des effets du changement climatique.

Enfin, il est important de préciser que de nombreux forestiers privilégient **la régénération naturelle, complétée par des enrichissements** pour diversifier le peuplement en place et le rendre plus résilient face au climat de demain. Ces itinéraires de renouvellement trouvent leur place dans le dispositif qui propose une palette de différentes actions pour l'adaptation des forêts au changement climatique et le renforcement du rôle de la forêt comme puits de carbone dans le cadre des engagements des Accords de Paris sur le climat.

Essences plantées

Les projets ont donné lieu à des plantations mobilisant des **essences variées**. La filière s'est mobilisée pour répondre aux demandes de plants, mais s'agissant d'une première remise en place d'un grand plan national de plantation, des tensions sur les approvisionnements en certaines espèces ont pu avoir lieu.

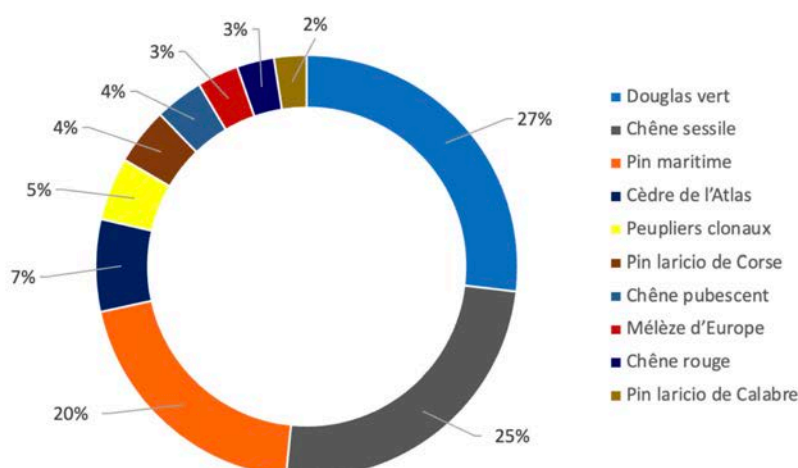
En **forêt privée** le douglas vert (29%), le pin maritime (21%) et le chêne sessile (18%) sont les 3 essences les plus utilisées, sachant qu'une **forte tension sur la disponibilité des plants de chêne** s'est manifestée, consécutivement à de mauvaises glandées. Si les résineux sont majoritaires (62%), il est à noter que la part de feuillus (38%) représente une amélioration significative des peuplements au regard de la situation antérieure.

En **forêt communale** le chêne sessile arrive en tête (36%) suivi par le douglas vert (14%) et le cèdre de l'Atlas (11%). Les feuillus sont majoritaires avec un total de 54% des essences.

En **forêt domaniale**, les principales essences utilisées sont le chêne sessile qui arrive très largement en première position (27%) puis diverses essences résineuses dont le pin maritime (14%) et le douglas vert (11%) et feuillues. Les feuillus sont majoritaires dans ces peuplements (54%).

Toutes forêts confondues, les chênes arrivent en première position des essences utilisées (chêne sessile, chêne pubescent et chêne rouge). Au global 10 essences représentent 82% de la surface plantée. On observe, par ailleurs, un équilibre global de l'ordre de 40%/60% entre essences feuillues et résineuses.

TOP 10 DES ESSENCES FORESTIÈRES MOBILISÉES POUR 82 % DE LA SURFACE TOTALE TOUTES FORÊTS CONFONDUES



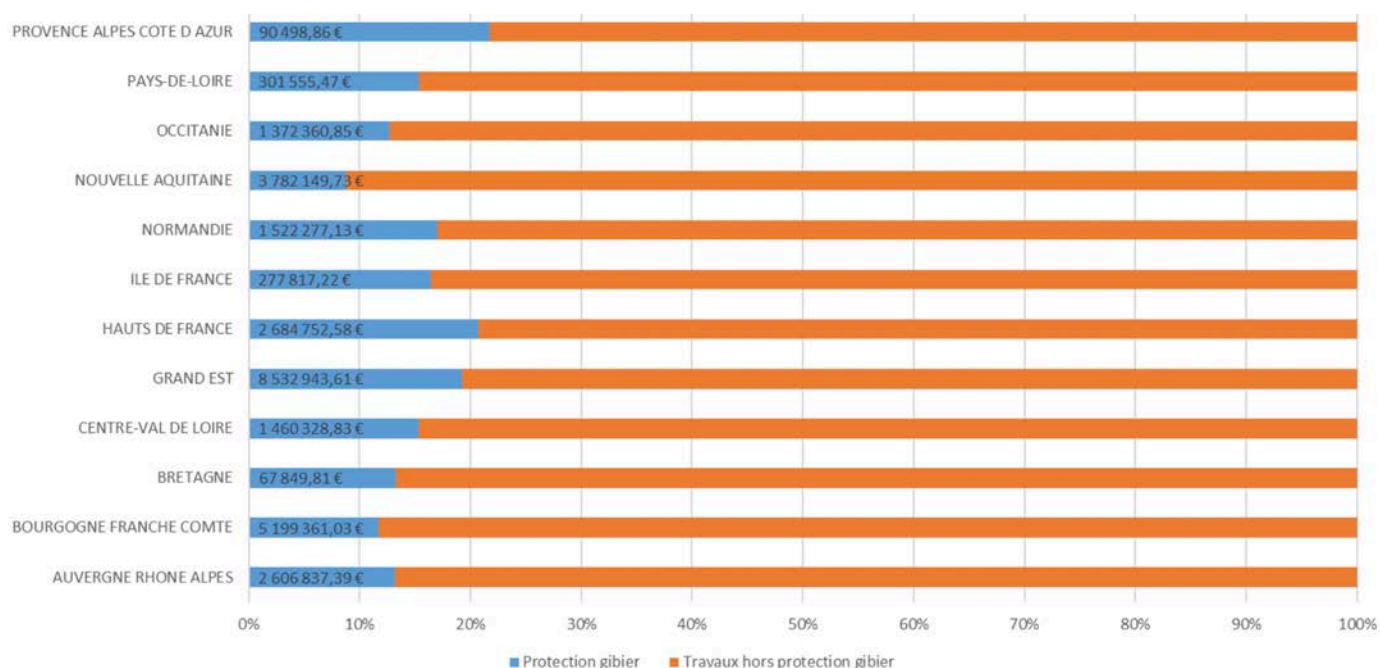
Cas particulier des zones écologiquement sensibles

Il est à noter qu'en zone Natura 2000, des efforts particuliers de diversification des essences ont été faits puisqu'on observe un rééquilibrage feuillus (45%) – résineux (55%) dans les zones de renouvellement de peuplements sinistrés, y compris en forêt privée, à comparer avec les zones non écologiquement sensibles (40/60).

Les plantations en zones Natura 2000 représentent 21% des surfaces renouvelées. Les 3 principales essences plantées y sont : le pin douglas (23%) suivi par le chêne sessile (21%) et le pin maritime (20%).

Le déséquilibre sylvo-cynégétique

Les difficultés d'équilibre forêt-gibier ont conduit les propriétaires forestiers à protéger leur plantation contre la dent du gibier. Au total, **85% des dossiers ont été engagés avec des financements de protection contre le gibier pour un total de 28 millions d'euros** (18% de l'enveloppe attribuée en moyenne).



Conclusion

La mesure renouvellement forestier du plan France Relance a représenté **un défi inédit et un engagement conséquent tant de la part de l'ensemble de la filière forêt-bois (mobilisée de l'amont à l'aval) que des pouvoirs publics.**

Dotée d'une enveloppe budgétaire particulièrement importante (210 M€ toutes forêts confondues) sur la période 2021-2023, cette mesure a permis le renouvellement de près de 50 000 ha de forêts sinistrées (notamment les forêts de l'Est de la France, gravement affectées par les attaques de scolytes et dont près de 13 755 ha ont déjà pu être renouvelées dans le cadre de France Relance sur 110 000 ha touchés, soit 12,5 % de l'ensemble des surfaces scolytées), de forêts vulnérables aux effets du changement climatique et de peuplements de faible valeur économique afin de les rendre plus résilients. **France Relance est donc un succès : l'enveloppe budgétaire a été consommée, plus de 6 000 dossiers ont été déposés et près de 50 000 ha de forêts sinistrées, pauvres ou vulnérables sont ainsi renouvelées.**

De plus, **le conditionnement de ces aides publiques à l'existence d'un document de gestion durable a aussi permis de faire entrer dans une gestion durable des milliers d'hectares de forêts qui auparavant n'en bénéficiaient pas.**

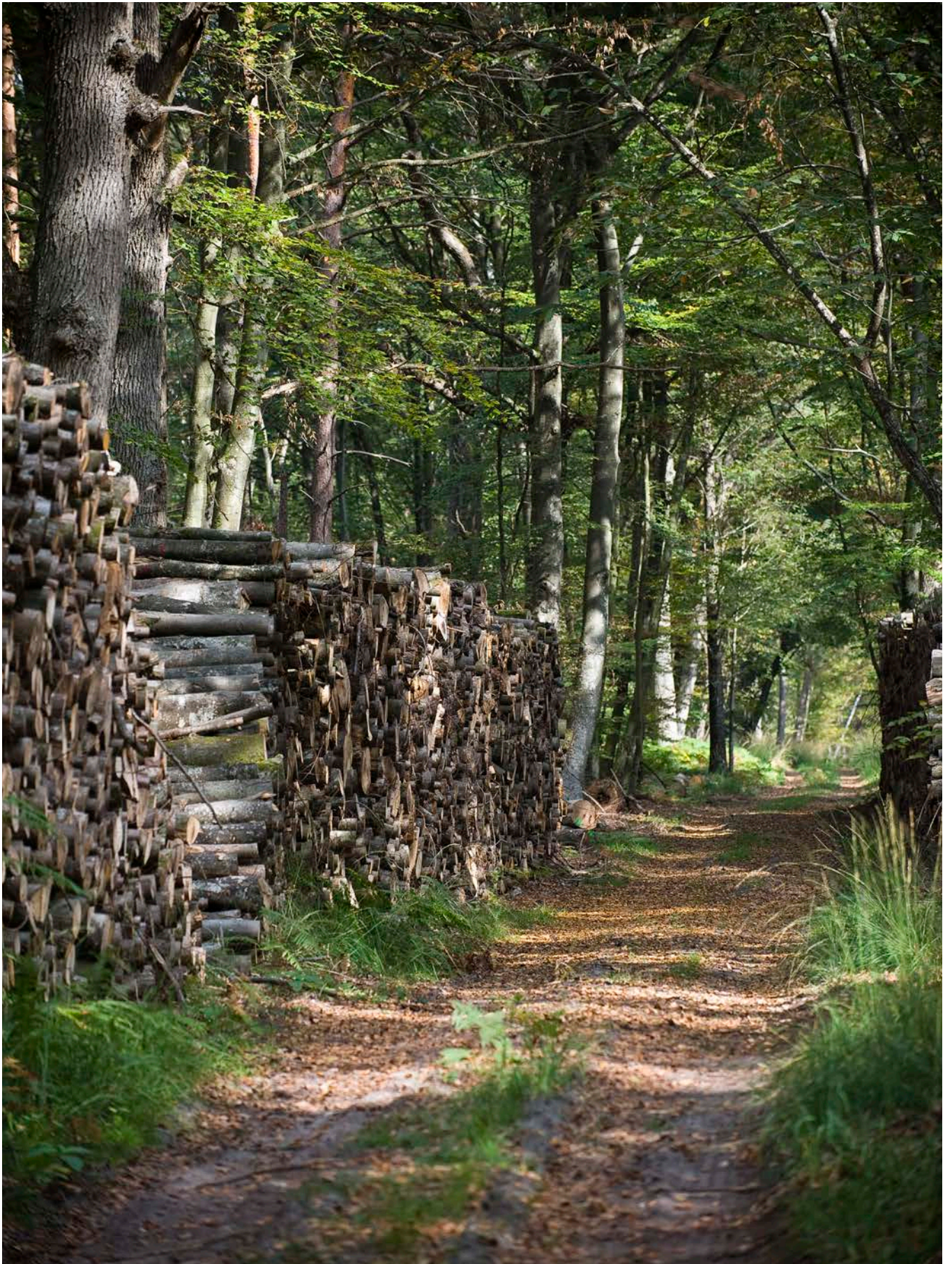
L'obligation de diversification des essences a aussi permis de renouveler des forêts monoculturelles, souvent de résineux, avec plusieurs essences dont le chêne. De manière générale, les feuillus représentent 40 % des plantations.

L'État s'est montré exemplaire en matière de diversification des peuplements reconstitués, tout comme les collectivités, grâce à l'action de l'ONF. Une attention particulière a été portée de manière significative dans le domaine de l'enrichissement de régénérations naturelles qui représente 37 % des opérations conduites en forêt domaniale.

Il est aussi important de souligner le sujet du déséquilibre sylvo-cynégétique qui provoque des surcoûts de l'ordre de 20 % des plantations et de la mortalité obligeant à des regarnis dans des périodes déjà difficiles pour la forêt au regard des conditions climatiques (sécheresse notamment).

Enfin, **le retour d'expérience de ce dispositif permet également de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue des dispositifs suivants.** Le plan France 2030 qui a pris la suite du plan de relance a déjà permis d'acter un certain nombre de principes : exigences renforcées en matière de diversification, certification environnementale, maintien d'éléments écologiques présentant un intérêt pour la biodiversité, simplification administrative, etc.

Le futur dispositif en faveur du renouvellement forestier dans le cadre de la planification écologique (France Nation Verte) qui prendra le relais de France 2030 en 2024 s'appuiera également sur l'expérience des dispositifs passés. Ces financements s'avèrent indispensables pour accompagner les propriétaires à renouveler les forêts sinistrées et vulnérables.



SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

